



SOMMAIRE

	Page
Point 123 de l'ordre du jour :	
Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (suite) .....	1365

**Président : M. Rüdiger von WECHMAR**  
(République fédérale d'Allemagne).

**POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (suite)**

1. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale reprend aujourd'hui officiellement, pour la première fois depuis la onzième session extraordinaire, l'examen des négociations globales. Toutefois, monsieur le Président, grâce à vos efforts inlassables, il n'y a eu aucune interruption dans cet examen. Au contraire, des progrès importants ont été accomplis dans la compréhension des questions complexes qui sont en cause. Nous espérons que les heures consacrées sous votre direction à des discussions officieuses trouveront leur expression dans les entretiens d'ordre économique entre pays développés et pays en développement au cours des débats qui vont suivre à l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons aussi que se manifesteront une meilleure compréhension et une plus grande volonté d'agir sur la base des besoins, des limites et des aspirations économiques des uns et des autres.

2. Je tiens donc, monsieur le Président, à saluer vos propres réalisations. Vous avez, me semble-t-il, atteint essentiellement le premier objectif, à savoir rétablir la confiance et créer un esprit de coopération mutuelle et de bonne volonté.

3. L'Assemblée générale est consciente du souci qu'inspire aux Etats-Unis le texte de procédure arrêté à la fin de la session extraordinaire<sup>1</sup>. Nous espérons qu'il sera possible d'élaborer des garanties suffisantes afin que des négociations globales puissent être ouvertes, tout en sauvegardant la compétence et les fonctions des instances spécialisées existantes.

4. L'ordre du jour appellera lui aussi une attention toute spéciale. Des difficultés et des complications surgi-

ront et nous espérons qu'il sera possible de mettre au point un ordre du jour neutre dans sa nature et ayant un caractère suffisamment général pour nous donner la possibilité de traiter les sujets qui doivent être abordés dans ces négociations.

5. Je parle des difficultés rencontrées dans la mise au point d'un ordre du jour, non pour donner à mes propres observations une note négative, ni pour me montrer pessimiste à propos de la tâche qui nous attend, mais plutôt parce que nous devrions être réalistes à cet égard en élaborant un document de procédure, en nous mettant d'accord sur un ordre du jour et, ce qui est plus important encore, en poursuivant les négociations globales une fois qu'elles auront été entamées.

6. Les Etats-Unis sont prêts à jouer pleinement leur rôle dans la solution des questions qui se posent encore, et ce dans un effort pour trouver un terrain d'entente commun. Nous nous réjouissons de travailler ici dans cet esprit, dans les jours à venir, avec les autres délégations.

7. M. MI Guojun (Chine) [*traduction du chinois*] : L'inclusion de la question « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement » à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, comme proposé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, nous a donné une nouvelle occasion d'étudier plus avant cette question et d'œuvrer en vue de parvenir à l'ouverture des négociations globales au cours de cette session de l'Assemblée générale. C'est une occasion dont nous nous félicitons.

8. Les négociations globales sont importantes car elles visent à remettre en question les relations économiques internationales, dont nous ne connaissons que trop les inconvénients. L'inflation et la récession économique que connaissent aujourd'hui la plupart des pays développés et les difficultés que cette situation engendre pour les pays en développement montrent bien l'importance de ce problème et prouve qu'il est urgent de modifier ces relations.

9. En analysant la situation économique des quelque 10 dernières années, nous pouvons tous prendre conscience des faits suivants :

10. Premièrement, le développement économique soit pour les pays en développement soit pour les pays développés exigera inévitablement que des changements interviennent dans les relations économiques internationales. Ces changements devraient être effectués progressivement sur une base juste et raisonnable et de façon ordonnée pour que l'on arrive à la réalisation d'un nouvel ordre économique international compatible avec les intérêts de tous les pays.

<sup>1</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document A/S-11/25, par. 16.

11. Deuxièmement, dans la vie économique internationale actuelle, des contradictions et une interdépendance existent entre les pays développés et en développement. Ce n'est qu'en travaillant ensemble pour établir un dialogue sérieux et patient, dans un esprit constructif, chaque partie apportant sa contribution à la mesure de ses moyens et de ses responsabilités, que l'objectif d'une réforme pourra être atteint. Si, au contraire, seules des mesures superficielles visant essentiellement à maintenir l'ordre ancien, ou même à réduire son voisin à la mendicité, sont prises, il ne pourra en résulter que tension et confrontation qui aboutiront à des troubles plus sérieux et au chaos dans le domaine économique international.

12. Troisièmement, les divers domaines des relations économiques internationales sont complémentaires et mutuellement restrictifs. Sur différentes questions économiques, la situation des pays, les problèmes auxquels ils doivent faire face et leurs espérances varient. La solution des problèmes dans ces domaines est plus difficile à trouver lorsqu'ils sont pris séparément. D'autre part, malgré la complexité et les difficultés inhérentes à ces problèmes, un équilibre acceptable pour tous pourrait cependant être réalisé si ces questions étaient abordées de façon globale. Cela représenterait un grand progrès dans la réforme structurelle des relations économiques internationales.

13. Enfin, l'instauration d'un nouvel ordre économique international est étroitement liée à la paix et à la sécurité internationales. La tension internationale due aux rivalités entre les grandes puissances pour les ressources d'importance stratégique, ainsi qu'à l'agression et à l'expansion hégémonistes, est tout à fait incompatible avec l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Si l'économie mondiale continue à être soumise à des perturbations, cela créera non seulement de sérieuses difficultés pour l'économie des pays en développement, mais aggravera l'instabilité politique permettant à ceux qui rêvent d'hégémonie de pêcher en eaux troubles. Cela va évidemment à l'encontre des intérêts fondamentaux des pays et des peuples épris de paix dans le monde.

14. Compte tenu de ces remarques, il est nécessaire que les hommes politiques ôtent leurs œillères et envisagent l'économie mondiale, surtout les questions relatives aux relations économiques Nord-Sud, dans une perspective à long terme, globale et stratégique. En agissant ainsi, le Nord et le Sud pourront ensemble s'engager dans le processus ambitieux de réforme des relations économiques internationales. Ce sont là des éléments que nous devons garder à l'esprit au cours de nos discussions sur les négociations globales et qui devraient guider nos actes.

15. Quant aux négociations globales, à la présente session, l'Assemblée générale a pour tâche d'en formuler l'ordre du jour et les procédures connexes. Nous pensons que l'esprit et la lettre de la résolution 34/138 de l'Assemblée générale devraient servir de principe directeur pour ces travaux préparatoires.

16. Tout d'abord, partant du principe que l'ordre du jour des négociations globales devrait correspondre aux objectifs des négociations globales tels qu'établis dans la

résolution, nous pensons que l'ordre du jour de ces négociations devrait porter essentiellement sur les problèmes qui devraient être résolus à titre prioritaire dans le processus de restructuration des relations économiques internationales et qui pourraient trouver une solution si les efforts nécessaires étaient réalisés. Il faudrait qu'il y ait une intégration organique des mesures à court, à moyen et à long terme. Ce n'est que de cette manière que les négociations globales pourront satisfaire aux demandes énoncées dans la résolution 34/138, à savoir :

« contribuer à la solution des problèmes économiques internationaux, dans le cadre de la restructuration des relations économiques internationales... ».

17. Deuxièmement, cette résolution souligne aussi que les négociations globales devraient

« contribuer au développement économique mondial continu, en particulier au développement des pays en développement... ».

A notre avis, cette disposition est bien équilibrée et met l'accent sur l'essentiel. L'accent mis sur les pays en développement, quel que soit l'angle sous lequel on le considère, que ce soit d'un point de vue historique, moral ou réaliste, est certainement raisonnable et nécessaire. Le choix et le libellé de l'ordre du jour devraient pleinement refléter les demandes raisonnables faites par les pays en développement et identifier leurs réelles difficultés pour que nous puissions, dans les négociations ultérieures, donner une plus grande importance à la solution de leurs problèmes. Si, au contraire, le libellé était tout à fait neutre, nous agirions contrairement à l'esprit de la résolution 34/138. En fait, c'est une chose que la majorité des pays acceptent à présent.

18. Troisièmement, l'ordre du jour des négociations globales devrait définir les points et l'orientation générale de nos futures négociations. En tant que tel, il devra donc émettre certaines opinions préalables. Cependant, il n'est ni utile ni possible de discuter dès maintenant de questions qui ne pourront être débattues qu'une fois que les négociations auront commencé. A ce propos, nous pensons que le libellé des points de l'ordre du jour ne devrait pas préjuger l'issue concrète des négociations.

19. Quatrièmement, l'ordre du jour des négociations globales, tout en mettant l'accent sur les demandes présentées par les pays en développement, devrait également refléter le principe de la communauté d'intérêts de tous les pays; il devrait aussi englober les problèmes pratiques qui concernent les intérêts réels et raisonnables des diverses parties. Nous pensons que si toutes les parties pouvaient agir en gardant ces considérations à l'esprit et conformément à la lettre et à l'esprit des résolutions antérieures des Nations Unies qui ont déjà fait l'objet de négociations et qui ont été adoptées, il sera possible alors d'élaborer un ordre du jour acceptable pour tous.

20. Quant à la question de la procédure à suivre, elle a fait l'objet de nombreuses discussions à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous continuons de penser que le document révisé, présenté par le président du groupe de travail II, M. Crnobrnja<sup>1</sup>, non seulement définit l'importance et le rôle central de la

« conférence » dans le processus des négociations globales, assurant ainsi l'approche simultanée, cohérente et intégrée des négociations, mais prévoit également que les institutions spécialisées pertinentes devraient mener des négociations détaillées conformément à leur mandat, pour que des discussions efficaces et approfondies puissent avoir lieu en vue d'assurer que les accords intervenus soient largement appliqués. C'est donc un compromis tout à fait acceptable. Nous espérons que la présente session permettra de mettre au point une formule acceptable pour toutes les parties, ce qui permettrait de parvenir à un accord sur ledit document.

21. Monsieur le Président, depuis la onzième session extraordinaire, diverses consultations ont été tenues par les pays intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU, au sujet des questions susmentionnées. Vous-même avez pris l'initiative d'accélérer ce processus et avez contribué de façon positive à cette fin. M. Dadzie, directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, et M. Ripert, secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et sociales, ont tous deux apporté leur sagesse à cette tâche. La délégation chinoise a participé à certaines des consultations officieuses. Nous pensons que ces consultations ont été menées de façon sérieuse et approfondie et qu'elles sont prometteuses.

22. Ces consultations ont permis d'aboutir à des vues communes sur certaines questions; sur d'autres, les conceptions se sont rapprochées, et, pour le reste, une meilleure compréhension des positions des uns et des autres s'est manifestée. Nous pensons qu'il y a bon espoir d'accord. Mais on doit reconnaître que, sur certaines questions critiques, un fossé assez large continue d'exister entre les demandes des diverses parties; c'est un fait qu'il faut bien admettre. Nous devons faire un effort pour combler ce fossé, si nous voulons lancer de nouvelles négociations globales à la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons que toutes les parties continueront d'aborder la question de façon constructive. Si les principaux pays développés font preuve notamment d'une plus grande volonté et d'une plus grande souplesse politiques, il nous sera alors possible d'arriver au succès attendu dans le temps qui nous reste. La délégation chinoise est prête à coopérer avec les autres délégations dans ce but.

23. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : A ce stade des délibérations de l'Assemblée je ne me propose pas de répéter ce que de nombreux autres orateurs ont déjà dit. Mais il pourrait être utile que je renouvelle, au nom de mon gouvernement, l'engagement qu'a pris l'Australie de jouer pleinement son rôle dans les négociations globales sur la base des objectifs énoncés dans la résolution 34/138.

24. Nous ne minimisons pas les problèmes qu'il reste encore à résoudre avant que les négociations puissent être lancées. L'accord sur l'ordre du jour ne s'est toujours pas fait, et des divergences de vues persistent quant aux procédures. Cependant, nous sommes certains que ces différences seront surmontées au cours de la présente session de l'Assemblée. Je tiens ici, monsieur le Président, à vous rendre hommage pour l'esprit d'ini-

tiative dont vous avez fait preuve en rapprochant les délégations en vue de réaliser cette unanimité de vues qui est notre objectif commun.

25. L'urgence et la gravité des problèmes de la situation économique internationale actuelle exigent qu'on l'aborde de façon nouvelle. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'avalanche des chiffres alarmants que déversent les institutions financières internationales pour voir que de nouveaux efforts doivent être faits pour pouvoir s'attaquer aux problèmes économiques sous-jacents auxquels la communauté mondiale doit faire face.

26. Partant de l'hypothèse que les négociations globales seront bien lancées l'année prochaine, nous croyons qu'un certain nombre de leçons peuvent être tirées des premières séries de négociations dans le dialogue Nord-Sud. Premièrement, c'est lorsqu'il a été axé sur des questions spécifiques et des propositions concrètes que le dialogue a été le plus productif. Deuxièmement, c'est lorsqu'on reconnaît que des intérêts mutuels sont en cause et que l'accord dépend de l'empressement que les parties mettent à envisager des concessions que les progrès sont le plus probables. Il reste donc important de faire preuve de souplesse. Si nous partageons tous cette manière de voir, le succès sera assuré.

27. Nous pensons que, quel que soit l'ordre du jour qui sera finalement adopté, la conférence devra commencer par essayer d'axer sérieusement son attention sur quelques questions préoccupantes tenues pour prioritaires, sur lesquelles toutes les parties sont prêtes à négocier activement et sur lesquelles il est vraiment possible de parvenir à des résultats concrets. Voilà une méthode permettant de résoudre les problèmes. C'est l'opposé de la méthode qui voudrait que nous examinions toutes les questions de l'ordre du jour en même temps. C'est seulement en axant nettement notre attention sur les problèmes clefs que nous pourrions avancer.

28. Quant aux procédures, nous partageons le point de vue selon lequel la compétence et le rôle essentiel des instances spécialisées doivent être respectés. Nous irons même plus loin et suggérons qu'il faut exploiter ce que les institutions spécialisées ont à offrir. Ce sont elles qui ont les connaissances spécialisées ainsi que la compétence législative nécessaires pour produire des résultats sur les questions qui leur sont renvoyées, bien que, comme beaucoup d'entre nous en conviennent, les directives appropriées de l'instance principale soient nécessaires.

29. Pour terminer, je voudrais dire encore une fois combien je me félicite des mesures que vous avez prises, monsieur le Président, pour permettre à l'Assemblée de lancer les négociations globales sur une base viable. Nous partageons votre optimisme modéré. Vous pouvez compter sur le soutien de l'Australie dans votre entreprise.

30. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie ainsi que les autres orateurs qui ont pris la parole au cours du débat, hier et aujourd'hui, des aimables paroles qu'ils ont eues à mon endroit.

*La séance est levée à 11 h 25.*